



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bruit

Question écrite n° 533

Texte de la question

Les habitants du quartier de l'Economie, à Drancy (Seine-Saint-Denis), regroupés en association, dénoncent les nuisances dont ils sont victimes depuis plusieurs années. Ces riverains subissent quotidiennement, week-end compris, le passage des trains de grandes lignes, des trains de la ligne du RER, des trains de marchandises, les grincements de freinage et les haut-parleurs de la gare de triage, etc. A la demande des intéressés, soutenus par le maire de Drancy, une étude acoustique a été réalisée par la SNCF. Celle-ci n'a été effectuée, au printemps 1992, que sur deux jours, de 8 heures à 20 heures. Or, les nuisances phoniques sont les plus importantes entre 4 heures et 7 heures, chaque matin. M. Jean-Claude Gayssot demande à M. le ministre de l'environnement qu'une nouvelle étude soit réalisée, en concertation avec les riverains concernés, dans la perspective de réaliser un écran anti-bruit le long de cette voie ferrée.

Texte de la réponse

La gêne des riverains des infrastructures de transports terrestres est caractérisée par un indice équivalent énergétique leq (8 heures-20 heures) qui, dans de nombreux cas, est bien représentatif des nuisances subies par les riverains y compris la nuit. Cependant, quand les trafics nocturnes sont élevés, cet indicateur n'est pas suffisant pour évaluer la gêne et il importe alors de mesurer le bruit nocturne. La nouvelle réglementation en préparation, en application de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit, prendra en compte séparément les deux indicateurs de bruit diurne et de bruit nocturne. Dans le cas présent, il apparaît que des mesures faites dans la nuit, dans les périodes appropriées, rendraient mieux compte de la gêne des riverains. Une intervention du ministère de l'environnement auprès de la Société nationale des chemins de fer est faite pour que les études soient revues dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 533

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1290

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2558